



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Alexandre MALFAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE.

**Absent(s)** : Mme Stéphanie RIGAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY

**Excusé(s) sans voix délibérative** : Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**FARDA AMÉNAGEMENT - DEUXIÈME PROGRAMMATION 2024**

(N°2024-256)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-501 du Conseil départemental du 12/12/2022 « FARDA 2023-2026 » ;

**Vu** la délibération n°2024-129 de la Commission Permanente du conseil départemental du 25/03/2024 « FARDA aménagement – première programmation 2024 » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Mesdames Maryse DELASSUS et Blandine DRAIN ainsi que Messieurs Claude BACHELET, Ludovic LOQUET, Frédéric MELCHIOR et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer dans le cadre du FARDA Aménagement 2024 un montant total de 3 068 398,05 € de subventions correspondant à 111 projets, aux bénéficiaires et selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

La mise en œuvre de ces subventions départementales visées à l'article 1 s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
  - Factures correspondant au projet ;
  - Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.
- 3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
  - Factures correspondant au projet ;
  - Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;
  - Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement des immobilisations.

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification.  
Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-540A05	2041481-2041482 & 2324 //90554	FARDA Aménagement	9 000 000,00	3 068 398,05

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 37 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 6 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FARDA AMENAGEMENT - 2EME PROGRAMMATION 2024

COMMUNE	CODE DE LA DEMANDE	TYPE DE DEMANDE	INTITULE DE L'OPERATION	Montant HT éligible	Plafond	Taux	Montant demandé
<b>VOLET ETUDES</b>							
COMMUNE DE AUCHY-LÈS-HESDIN	2024-00114	SCHEMA DECI	établissement du schéma DECI	9 903,74		60%	5 942,24
COMMUNE DE ENQUIN-SUR-BAILLONS	2024-01734	ETUDES BATIMENTS	étude pour la création d'une maison d'assistantes maternelles	27 172,00	10 000,00	60%	6 000,00
COMMUNE DE FRESNES-LÈS-MONTAUBAN	2024-02255	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	réalisation d'une étude pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel	6 500,00		60%	3 900,00
COMMUNE DE GUEMPS	2024-03696	SCHEMA DECI	réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie	5 998,00		60%	3 598,80
COMMUNE DE LEBIEZ	2024-00209	ETUDES BATIMENTS	étude pour la construction d'une mairie et d'une salle multi activités	39 000,00	10 000,00	60%	6 000,00
COMMUNE DE NESLES	2024-00376	ETUDES BATIMENTS	réalisation d'un audit énergétique en vue d'une réhabilitation de la salle multi activités	3 600,00		60%	2 160,00
COMMUNE DE NORTKERQUE	2024-00963	ETUDES BATIMENTS	étude - Projet de construction de salle intercommunale	62 767,50	10 000,00	60%	6 000,00
COMMUNE DE PERNES-LÈS-BOULOGNE	2024-00290	ETUDES BATIMENTS	réalisation d'une étude pour un futur projet de salle multi-activités	60 300,00	10 000,00	60%	6 000,00
COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR COJEUL	2024-03754	ETUDES AMENAGEMENTS PAYSAGERS	études paysagères pour l'aménagement du centre bourg	2 500,00		60%	1 500,00
COMMUNE DE SEMPY	2024-00340	ETUDES BATIMENTS	étude pour la rénovation d'un logement communal	15 000,00	10 000,00	60%	6 000,00
<b>DECI</b>							
COMMUNE DE BRUNEMBERT	2024-00379	DECI	pose de 2 poteaux incendie (rue du Hamel et rue du Château) et 2 citernes incendie (30 m3 route de Quesques, 60 m3 route d'Heneveux)	41 068,00	29 675,00	40%	11 870,00
COMMUNE DE HUBY-SAINT-LEU	2023-02077	DECI	pose de 2 citernes 30m3 (rue du 11 Novembre, rue des Fosses à blanc) 1 citerne 60 m3 rue de l'Eglise, 5 poteaux incendie (4 PI avenue de Général Leclerc, 1 PI rue Fernand Lemercier)	86 483,65	76 276,00	40%	30 510,40
COMMUNE DE MONCHY-AU-BOIS	2024-00700	DECI	installation de 3 poteaux incendie	19 000,00	3 750,00	40%	1 500,00
COMMUNE DE OEUF-EN-TERNOIS	2024-00425	DECI	3 citernes de 30m3 (1 rue Beauvois, 1 rue de Champs, 1 rue Guilbert) 5 poteaux incendie (2 PI rue de Linzeux, 1 PI rue de Guinecourt, 1 PI rue le Rietz, 1 PI rue de Croisette)	132 000,00	81 250,00	40%	32 500,00
COMMUNE DE PUISIEUX	2024-02405	DECI	installation d'un poteau incendie	3 754,38	1 250,00	40%	500,00
COMMUNE DE QUESQUES	2024-00658	DECI	pose de deux citernes ( 45 m3, rue des Monts Baudins et 120 m3 rue de Lengaigne) et deux poteaux incendie angle rue de Zoteux/rue des Bidalanches et 71 rue des Bidalanches)	41 023,00	33 042,00	40%	13 216,80
COMMUNE DE RENTY	2024-02433	DECI	installation de 6 poteaux incendie et de 6 prises d'eau en rivière	79 700,00	34 600,00	38,26%	13 240,00
COMMUNE DE VALHUON	2024-00822	DECI	3 citernes incendie (2 citernes 60 m3, rue du Rietz et rue de St Pol; 1 citerne 30 m3 rue de Tangry). 7 poteaux incendie (2 PI rue de St Pol, 3 PI rue de Pernes, 1 PI rue d'Hucier, 1 PI au hameau d'Antin)	152 500,00	83 750,00	40%	33 500,00
COMMUNE DE VILLERS-AU-FLOS	2024-00397	DECI	pose d'une citerne incendie de 30m3 rue du Calvaire	52 300,00	25 000,00	40%	10 000,00
COMMUNE DE WISSANT	2024-02525	DECI	pose d'une citerne de 60 m3 Ferme St Pô	27 303,48	25 000,00	40%	10 000,00
<b>ABRIBUS</b>							
COMMUNE DE BERLES-MONCHEL	2024-03667	Abribus	remplacement de l'abribus situé rue de Vandelicourt	5 190,00		50%	2 595,00
COMMUNE DE CAPELLE-FERMONT	2024-03812	Abribus	installation d'un abribus rue d'Aubigny	3 800,00		50%	1 900,00
COMMUNE DE FAVREUIL	2024-03443	Abribus	réaménagement de l'abribus rue de Mory	8 600,00	5 500,00	50%	2 750,00
COMMUNE DE RECQUES-SUR-HEM	2024-00179	Abribus	implantation d'un abribus	3 673,04		50%	1 836,52
COMMUNE DE WICQUINGHEM	2024-02447	Abribus	installation d'un abribus rue d'Ergny	3 080,00		50%	1 540,00
COMMUNE DE WIERRE-EFFROY	2024-02588	Abribus	achat et pose d'un abribus en bois au lieu-dit le Hormoy	6 150,00	5 500,00	50%	2 750,00
<b>TRAVAUX DU QUOTIDIEN</b>							
COMMUNE DE AGNIÈRES	2024-02120	ENTRETIEN BATIMENTS	pose de volets à l'école communale	8 952,24		20%	1 790,44
COMMUNE DE ARLEUX-EN-GOHELLE	2024-03237	ENTRETIEN BATIMENTS	installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente R. Cadiou	89 270,19	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE BAILLEULVAL	2024-02671	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du monument aux morts	1 463,00		20%	292,60
COMMUNE DE BANCOURT	2024-02688	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation énergétique de la mairie	11 689,64		20%	2 337,92
COMMUNE DE BEAUMETZ-LÈS-CAMBRAI	2024-03526	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des portes de la salle polyvalente	25 092,64		20%	5 018,52
COMMUNE DE BERLES-MONCHEL	2024-03807	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du monument aux morts	2 504,00		20%	500,80
COMMUNE DE BEUSSENT	2024-02442	ENTRETIEN BATIMENTS	aménagement de l'accessibilité au groupe scolaire et aux abords des locaux communaux	62 015,50	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE BRÈMES	2024-02661	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux de rénovation de 2 salles de classes primaires à l'école Prévert	30 520,47		20%	6 104,09
COMMUNE DE CAFFIERS	2024-02118	ENTRETIEN BATIMENTS	création d'une légumerie et entretien des bâtiments	12 964,04		20%	2 593,80
COMMUNE DE CAMBLAIN-L'ABBÉ	2024-02117	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la mairie	18 015,00		20%	3 603,00
COMMUNE DE CANETTEMONT	2024-02264	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux divers de mise en accessibilité et de restauration	25 116,93		20%	5 023,38
COMMUNE DE CARLY	2024-02657	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux de démolition et de désamiantage partielle de la salle communale	58 929,00	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE COLLINE-BEAUMONT	2024-02366	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la salle polyvalente	25 585,94		20%	5 117,18
COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE	2024-03456	ENTRETIEN BATIMENTS	création d'un bloc sanitaire à la salle des sports	10 411,68		20%	2 082,33
COMMUNE DE ERGNY	2024-03898	ENTRETIEN BATIMENTS	sécurisation de la cour d'école	10 892,05		20%	2 178,41

COMMUNE DE ESQUERDES	2024-00813	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des menuiseries à l'école maternelle d'Esquerdes	71 482,00	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE FAUQUEMBERGUES	2024-02239	ENTRETIEN BATIMENTS	travaux d'entretien du vestiaire de football	33 487,70		20%	6 697,54
COMMUNE DE FRESNICOURT-LE-DOLMEN	2024-03635	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des menuiseries à la salle "Chez Nous"	21 860,00		20%	4 372,00
COMMUNE DE FRESSIN	2024-02694	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la façade de la mairie	11 880,00		20%	2 376,00
COMMUNE DE FRÉVILLERS	2024-00769	ENTRETIEN BATIMENTS	changement des menuiseries des deux logements communaux	15 417,93		20%	3 083,58
COMMUNE DE GUARBECQUE	2024-03214	ENTRETIEN BATIMENTS	changement des huisseries du dojo	51 227,14	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE GUEMPS	2024-03699	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement de la VMC de la salle communale	2 471,56		20%	494,31
COMMUNE DE HÉBUTERNE	2024-02362	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation des vestiaires du stade municipal	12 427,50		20%	2 485,50
COMMUNE DE LEFAUX	2024-00984	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la salle annexe de la mairie (toiture, isolation, électricité et accès)	49 636,30		20%	9 927,26
COMMUNE DE MONTREUIL	2024-02699	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection du bâtiment dit "Seine Saint Denis"	149 000,00	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE NÉDONCHEL	2024-02708	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de l'ancien café	4 916,00		20%	983,20
COMMUNE DE NOYELLE-VION	2024-02156	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture du bâtiment école	84 990,14	50 000,00	20%	10 000,00
COMMUNE DE POLINCOVE	2024-03638	ENTRETIEN BATIMENTS	changement de menuiseries dans la salle municipale	15 854,08		20%	3 170,81
COMMUNE DE ROCQUIGNY	2024-02674	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation et mise aux normes du presbytère	37 381,93		20%	7 476,38
COMMUNE DE ROEUX	2024-03129	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation du monument aux morts	10 746,00		20%	2 149,20
COMMUNE DE SAINTE-AUSTREBES	2024-03454	ENTRETIEN BATIMENTS	installation d'une clôture derrière la mairie et installation de petits équipements	5 921,88		20%	1 184,37
COMMUNE DE SAINT-INGLEVERT	2024-03169	ENTRETIEN BATIMENTS	réfection de la toiture de la mairie	42 310,07		20%	8 462,01
COMMUNE DE SALPERWICK	2024-03621	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la toiture de l'école maternelle et remplacement des menuiseries de la garderie	14 969,90		20%	2 993,98
COMMUNE DE SARTON	2024-02407	ENTRETIEN BATIMENTS	rénovation de la toiture du logement communal et de la mairie	37 241,70		20%	7 448,34
COMMUNE DE THIÈVRES	2024-03731	ENTRETIEN BATIMENTS	remplacement des menuiseries de la mairie	10 804,44		20%	2 160,88
COMMUNE DE TINGRY	2024-03674	CIMETIERES	créations d'allées dans le cimetière communale et installation d'un carport	30 265,60		20%	6 053,12
<b>PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX</b>							
<b>SERVICES AUX PUBLICS</b>							
COMMUNE D'ARDRES	2024-03825	SERVICES PUBLICS	remplacement d'un modulaire et réfection de toiture à l'école Pierre et Marie Curie	326 279,00	300 000,00	35%	105 000,00
COMMUNE DE BEUVREQUEN	2024-01977	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique de l'école - phase 2	118 430,12		30%	35 529,03
COMMUNE DE BIENVILLERS-AU-BOIS	2024-03670	SERVICES PUBLICS	rénovation des locaux de la cantine	124 902,58		30%	37 470,77
COMMUNE DE BUCQUOY	2024-03265	SERVICES PUBLICS	acquisition d'un cabinet médical	304 512,00	300 000,00	30%	90 000,00
COMMUNE DE CARLY	2024-02659	SERVICES PUBLICS	construction d'une nouvelle salle communale - phase 1	566 275,00	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE CUINCHY	2024-00455	SERVICES PUBLICS	rénovation et agrandissement de la mairie	571 518,00	300 000,00	30%	90 000,00
COMMUNE DE ENQUIN-SUR-BAILLONS	2024-03478	SERVICES PUBLICS	réhabilitation d'un bâtiment pour la création d'une MAM	383 950,00	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE FOUQUIÈRES-LÈS-BÉTHUNE	2024-02522	SERVICES PUBLICS	rénovation de la salle Guy Emerton	620 800,00	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE GAUCHIN-VERLOINGT	2024-02611	SERVICES PUBLICS	végétalisation de la cour d'école	85 908,15		40%	34 363,26
COMMUNE DE HENDECOURT-LÈS-RANSART	2024-03372	SERVICES PUBLICS	remplacement de la toiture de la mairie/école et de ses annexes	101 278,00		30%	30 383,40
COMMUNE DE LAIRES	2024-00577	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique de l'école élémentaire	287 006,88		40%	114 802,75
COMMUNE DE LIÈRES	2024-00463	SERVICES PUBLICS	rénovation de la salle multi-activités	579 705,50	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE LIGNY-LÈS-AIRE	2024-00390	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de la mairie	454 685,00	300 000,00	30%	90 000,00
COMMUNE DE MARQUION	2024-00426	SERVICES PUBLICS	agrandissement de l'espace scolaire et périscolaire	690 188,00	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE MONDICOURT	2024-02412	SERVICES PUBLICS	aménagement et extension de la salle polyvalente	596 400,00	300 000,00	35%	105 000,00
COMMUNE DE NÉDONCHEL	2024-03819	SERVICES PUBLICS	acquisition d'un café et d'une salle attenante pour la création d'un commerce multiservices	82 033,61		30%	24 610,08
COMMUNE DE ORVILLE	2024-01626	SERVICES PUBLICS	rénovation et extension des classes maternelles (2ème phase)	307 920,68	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE PENIN	2024-00789	SERVICES PUBLICS	rénovation et extension de l'école	829 207,50	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE POLINCOVE	2024-01018	SERVICES PUBLICS	rénovation énergétique du bâtiment scolaire communal	285 580,00		40%	114 232,00
COMMUNE DE POMMIER	2024-02607	SERVICES PUBLICS	rénovation de la salle d'activités	501 230,00	300 000,00	35%	105 000,00
COMMUNE DE ROBECQ	2024-03681	SERVICES PUBLICS	réhabilitation d'un bâtiment communal en cabinet médical	540 645,00	300 000,00	30%	90 000,00
COMMUNE DE SAINS-LÈS-PERNES	2024-00437	SERVICES PUBLICS	construction d'une nouvelle mairie	349 519,94	300 000,00	35%	105 000,00
COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR COJEUL	2024-03756	SERVICES PUBLICS	réhabilitation et extension de l'école	800 130,00	300 000,00	40%	120 000,00
COMMUNE DE WARLUZEL	2024-03961	SERVICES PUBLICS	réhabilitation de l'ancienne école pour y accueillir une cabine de téléconsultation	115 962,54		30%	34 788,76
COMMUNE DE ZUDAUSQUES	2024-02514	SERVICES PUBLICS	rénovation et extension d'un bâtiment communal à destination d'une micro-crèche	78 177,84		30%	23 453,35
<b>ESPACES PUBLICS QUALITATIFS</b>							
COMMUNE DE BAILLEULMONT	2024-03737	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un parking à côté de la mairie et de l'école	125 044,20		20%	25 008,84
COMMUNE DE BIEFVILLERS-LÈS-BAPAUME	2024-03147	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement de l'impasse de la mairie	39 925,00		20%	7 985,00

COMMUNE DE COYECQUES	2024-02097	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace public qualitatif dans le centre bourg	28 457,00		30%	8 537,10
COMMUNE DE DANNES	2024-02236	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement des abords du pôle éducatif et de loisirs	214 600,50	200 000,00	30%	60 000,00
COMMUNE DE GUÏNES	2024-00032	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	réaménagement qualitatif de l'entrée de ville des 5 chemins	700 812,85	200 000,00	20%	40 000,00
COMMUNE DE HOUCHIN	2024-03148	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement d'un espace public dans le centre bourg	122 523,38		30%	36 757,01
COMMUNE DE NORRENT-FONTES	2024-00950	ESPACES PUBLICS QUALITATIFS	aménagement qualitatif de l'espace Jules Noël	280 835,00	200 000,00	20%	40 000,00
<b>BATIMENTS DIVERS, AIRES DE JEUX, COMMERCES DE PROXIMITE</b>							
COMMUNE DE BAYENGHEM-LÈS-SENINGHEM	2024-03662	BATIMENTS DIVERS	rénovation et extension de l'atelier municipal	125 393,28		25%	31 348,32
COMMUNE DE CROISSETTE	2024-00348	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'une aire de jeux	34 451,54		25%	8 612,88
COMMUNE DE ERVILLERS	2024-02346	BATIMENTS DIVERS	construction d'un préau	58 560,20		15%	8 784,03
COMMUNE DE FAVREUIL	2024-02685	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	aménagement d'un parc multisports	52 116,81		25%	13 029,20
COMMUNE DE GIVENCHY-LÈS-LA-BASSÉE	2024-03183	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'un boulodrome	4 955,45		15%	743,31
COMMUNE DE MANINGHEN-HENNE	2024-03632	BATIMENTS DIVERS	réhabilitation du presbytère	266 870,95	200 000,00	25%	50 000,00
COMMUNE DE MONTREUIL	2024-03602	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	aménagement d'une aire de jeux en ville basse	44 743,30		25%	11 185,82
COMMUNE DE MOYENNEVILLE	2024-02687	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'une aire de jeux	71 349,46		15%	10 702,41
COMMUNE DE OURTON	2024-00407	AIRES DE JEUX - EQUIP SPORTIFS	création d'une aire de jeux au stade municipal	39 955,30		15%	5 993,29
COMMUNE DE PREURES	2024-00207	BATIMENTS DIVERS	acquisition d'un immeuble pour l'aménagement de 2 logements communaux et d'un local technique	220 000,00	200 000,00	15%	30 000,00
COMMUNE DE SEMPY	2024-00361	BATIMENTS DIVERS	rénovation d'un logement communal qui jouxte l'école	207 738,39	200 000,00	20%	40 000,00
COMMUNE DE TINCQUES	2024-02721	COMMERCES DE PROXIMITE	création d'un commerce de proximité	452 001,30	200 000,00	15%	30 000,00
<b>PATRIMOINE</b>							
COMMUNE DE AVESNES	2024-00753	PATRIMOINE	réfection du muret de l'église et remplacement des grilles et des gardes corps attenants	17 873,33		30%	5 361,99
COMMUNE DE BRÈMES	2024-02662	PATRIMOINE	rénovation des chéneaux de l'église	17 441,81		30%	5 232,54
COMMUNE DE HÉRICOURT	2024-00104	PATRIMOINE	rénovation de la tribune de l'église	13 154,36		30%	3 946,30
COMMUNE DE LA HERLIÈRE	2024-03694	PATRIMOINE	sécurisation des vitraux de l'église et remplacement des abatsons de la cloche	14 767,20		30%	4 430,16
COMMUNE DE SALPERWICK	2024-03623	PATRIMOINE	restauration du porche de l'église et du mur d'enceinte	18 785,80		30%	5 635,74
				<b>TOTAL</b>	<b>14 531 162,79</b>		<b>3 068 398,05</b>

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service Développement territorial

**RAPPORT N°29**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 17 JUIN 2024**

#### **FARDA AMÉNAGEMENT - DEUXIÈME PROGRAMMATION 2024**

Le présent rapport propose d'attribuer les subventions FARDA AMENAGEMENT aux projets déposés par les communes et syndicats, selon les modalités du FARDA 2023-2026 adoptées lors du Conseil départemental du 12 décembre 2022.

Les projets retenus au titre de cette 2<sup>ème</sup> programmation 2024 représentent 111 dossiers, dont 24 bonifiés, correspondant à un montant total de travaux de 14 531 162,79 € HT pour un montant d'aide départementale de 3 068 398,05 €. La liste des projets est détaillée en annexe.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

- 1) Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental, le Département pourra effectuer un premier versement de 50 % du montant prévisionnel de la subvention, sur production d'un ordre de service de démarrage ou d'une attestation de démarrage des travaux signée par le maire.
- 2) Des versements d'acomptes intermédiaires sont possibles, au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 90 % maximum des dépenses réalisées. Ces versements se feront sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
  - Factures correspondant au projet ;
  - Les pièces spécifiques précisées selon les dispositifs concernés.
- 3) Le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public ;
  - Factures correspondant au projet ;
  - Plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération (par exemple DETR, autres collectivités ou organismes) ;



- Le cas échéant : Procès-verbal de réception de travaux, visite de réception en présence de la MDADT.

Seules les dépenses réalisées à partir de la date de notification de la décision ou de l'autorisation de commencer les travaux seront prises en compte.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, joindre obligatoirement la délibération reprenant les modalités d'amortissement des immobilisations.

- 4) Si la dépense réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation. Si la dépense réelle est supérieure à la dépense subventionnable, la subvention restera égale au montant prévu dans la décision d'attribution.
- 5) Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisé pour l'objet initialement décrit.
- 6) L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai de deux ans pour l'achèvement des travaux à compter de la date de notification. Avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. A défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.
- 7) La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication » consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- Promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- Associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- Permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flamme, caliquots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer dans le cadre du FARDA 2024 un montant total de 3 068 398,05 € de subventions correspondant à 111 projets, selon le détail (taux, montant total de l'opération, assiette éligible et montant de subvention) présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-540A05	2041481-2041482 & 2324 //90554	FARDA Aménagement	9 000 000,00	6 757 629,01	3 068 398,05	3 689 230,96

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY